

# **A combien s'élève l'intervention du Fonds Social Mazout ?**

## **Notre réponse**

Pour les combustibles livrés en grande quantité, l'allocation varie entre 14 cents et 20 cents par litre.

Ce montant dépend du prix facturé du combustible. Plus le prix est élevé, plus l'intervention est importante.

Le Fonds intervient pour un maximum de 1500 litres par année et par famille.

Ces dernières années, l'allocation maximale par ménage est de 210 EUR.

Pour les personnes qui se chauffent au mazout ou au pétrole lampant acheté à la pompe, le Fonds a prévu une intervention annuelle forfaitaire de 210 EUR.

## **ATTENTION**

En raison de la hausse des prix de l'énergie, les montants des allocations ont été revus à la hausse pour la période s'étalant du 1er juillet au 31 décembre 2022. Prenez le temps de lire les nouvelles dispositions.

*Pour plus d'informations, voyez le site du Fonds Social Mazout.*

**Bon à savoir** : On parle parfois de "période de chauffe" pour l'allocation du Fonds Social Mazout. Le terme "période de chauffe" correspond à une année civile.

## **Références légales**

- Articles 1 à 3 de l' Arrêté royal du 27 mars 2009 concernant l'allocation de chauffage octroyée par le centre public d'action sociale dans le cadre du Fonds social Mazout

## **Documents type**

Date de mise à jour: Vendredi 09/09/22